

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 567 remboursant le cautionnement de 300,000 francs Fait par M. G. Minassian entrepreneure à Djibouti.

n° 567

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et; dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande n° 10973 du 5 mai 1949 de M. G.-H. Minassian

Vu l'article 6 de l'arrêté ministériel date du 16 octobre 1948

Sur la proposition du directeur du service des travaux publics, Arrête :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le, remboursement à M. G.H. Mnassian, entrepreneur, adjudicataire des travaux de construction de deux bâtiments pour l'aviation civile, du cautionnement définitif, de 300.000 francs (trois cent, mille francs), réalisé suivant; récépissé du Trésor n° 43 du 26 janvier 1949.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par. délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.